EAGLE
Eco Activists for Governance and Law Enforcement

RAPPORT SEMESTRIEL EAGLE-TOGO

Janvier à Juin 2024

SOMMAIRE

Sommaire

Introduction 3
I- Vue d'ensemble 4-5
II- Rapport narratif 6
1- Investigations 6
2- Opérations 7-10
3- Légal 11
4- Média 12-18
5- Management 18-19
6- Relations extérieures 19
7- Degré du trafic d'espèces protégées au Togo 19-20
Annexes 20-30

EAGLE-Togo

Introduction

Le premier semestre 2024 a été marqué par des opérations et des séries de rencontres avec les autorités et des partenaires internationaux afin de renforcer la collaboration, notamment avec l'Office central de répression du trafic illicite des drogues et du blanchiment (OCRTIDB), le Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF), la Brigade de recherche et d'investigation (BRI) de Kara, avec le Ministère de la sécurité et de la protection civile, avec les magistrats et avec les partenaires économiques et financiers du Togo.

Sur le terrain, EAGLE-Togo a collaboré et apporté son appui technique aux autorités. Ce qui a conduit à la réalisation des opérations d'arrestations de plusieurs trafiquants d'espèces animales sauvages protégées. Comme indiqué plus haut, les opérations ont été réalisées en collaboration avec l'OCRTIDB, le MERF, la BRI de Kara et avec d'autres autorités compétentes. Ces opérations ont permis des arrestations de neuf trafiquants de défenses d'éléphants. En tout, trois opérations ont été réalisées : deux à Lomé et une à Kara.

Outre les trois opérations, EAGLE-Togo a apporté son assistance permanente pour sauver la vie de certaines espèces endémiques en provenance du Brésil. Ce cas d'espèce concerne les trafiquants, en provenance du Brésil, qui ont été arrêtés le 9 février 2024, en possession des espèces endémiques entièrement protégées, notamment 17 Tamarins-Lions dorés et 12 perroquets araras, qu'ils exportaient en toute illégalité. Ces trafiquants ont été déposés à la prison civile de Lomé, avec leur complice togolais pour trafic international d'espèces entièrement protégées.

Au total quinze défenses d'éléphants, huit morceaux d'ivoires, cinq dents d'hippopotames et deux morceaux de dents d'hippopotame ont été saisis. Le suivi juridique dans les procédures relatives aux poursuites pénales des cas découlant des opérations, a permis d'écrouer dix personnes à la prison civile de Lomé et quatre autres à la prison civile de Kara. Certains trafiquants détenus ont été provisoirement libérés et attendent toujours d'être jugés. La dissuasion fait partie de l'un des objectifs d'EAGLE-Togo. Notamment, l'application de peines sévères aux trafiquants demeure primordiale. Dans cette veine, le département juridique a rencontré des procureurs et substituts de procureurs à l'effet de leur expliquer le bien-fondé de l'application des peines sévères. Autre politique de dissuasion, le projet a procédé à la publication de cent-quatre-vingt-sept pièces médiatiques. Ces publications traitaient des arrestations opérées durant le semestre et de la dégradation de l'équilibre de l'écosystème dans le monde. Le présent rapport sera l'exposé de l'aperçu général des activités menées au cours du premier semestre 2024, par le projet EAGLE-Togo, suivi d'un déroulement détaillé de ces activités et les résultats obtenus, en incluant aussi les résultats des projets d'EAGLE Network de manière générale.

EAGLE-TOGO

I- Vue d'ensemble

1- Investigations

Le département d'investigation a mené au cours du premier semestre de l'année 2024, soixante-huit missions d'investigations dans les préfectures et les grandes villes du pays et cent huit cibles ont été identifiées. Ce qui a d'ailleurs conduit à la réalisation de trois opérations, où des trafiquants de défenses d'éléphants, de perroquets araras et de Tamarin-lions dorés, espèces endémiques, ont été arrêtés.

2- Opérations

Trois opérations ont été réalisées durant le premier semestre de l'année 2024 : deux opérations à Lomé et une à Kara. La première opération s'est déroulée le 27 février 2024, à Lomé. Cette opération a permis l'interpellation de cinq trafiquants de défenses d'éléphants. Aussi, au cours du mois de février, EAGLE-Togo a apporté son assistance multiforme lorsque les trafiquants des Tamarin-lions dorés et des perroquets aras, ont été interpellés par la marine togolaise. Les trafiquants en provenance du Brésil étaient en possession de dix-sept tamarins-lions dorés et douze perroquets aras. Quatre personnes dont un Brésilien et trois autres de différentes nationalités ont été arrêtées.

La seconde opération a été réalisée le 11 juin 2024, à Lomé où un trafiquant, en provenance du Burkina Faso a été arrêté avec deux pointes d'ivoire. La troisième opération a lieu à Kara, le 30 juin 2024, où quatre trafiquants d'ivoire ont été arrêtés en possession de plus de trente kilogrammes d'ivoire et de dents d'hippopotames.

3- Juridique

EAGLE-Togo a fourni une assistance juridique pour les cas d'arrestation dont les dossiers sont en instruction. La conseillère juridique a activement participé à toutes les trois opérations. Elle a aussi au cours du mois de mars fait le suivi de la procédure pré et post opération d'arrestation des trafiquants et participé à l'audience des affaires en cours auprès de la Chambre d'instruction de la cour d'appel de Lomé. Elle a fait le jail visite des détenus à la prison civile de Lomé.

4- Médias

Au total cent quatre-vingt-sept articles médiatiques ont été produits dans les médias nationaux (Tv, Internet, radio, presse écrite). Les articles ont traité les questions liées à la protection de la faune et de la flore et à l'application de la loi faunique, les poursuites et la lutte contre la corruption. Le coordonnateur national a accordé une interview aux médias nationaux et internationaux dont BBC et la Voix de l'Amérique. Au cours de l'interview, il s'est appesanti sur l'ampleur du dégât suite à l'extinction des espèces sauvages protégées. Il a aussi fait cas des conséquences engendrées par le trafic des espèces protégées et le déséquilibre de l'écosystème. Le responsable média a au cours du premier semestre, rencontré les journalistes tant à Lomé qu'à l'intérieur du pays.

EAGLE-TOGO

5- Coordination et collaboration avec le réseau EAGLE

Pour le premier semestre de l'année 2024, le coordinateur national a rencontré les autorités du pays afin de favoriser une bonne collaboration avec EAGLE-Togo. Il a coordonné les trois opérations et discuté avec certains partenaires techniques et financiers du Togo. Le réseau EAGLE aura permis l'interpellation de 43 trafiquants importants de faune dans six (06) pays. Ils se répartissent comme suit : -24 trafiquants d'ivoire arrêtés avec près de 280 kg d'ivoire dont 58 défenses et 14 pièces d'ivoire -9 trafiquants d'écailles de pangolins arrêtés avec plus de 186 kg d'écailles de pangolins ; -9 trafiquants de perroquets arrêtés avec 171 perroquets dans trois pays ; -83 % des trafiquants arrêtés sont restés derrière les barreaux ; -534 articles de pièces médiatiques ont été publiés dans les médias nationaux.

EAGLE-Togo

II- Rapport narratif

Ce rapport couvre la période de janvier à juin 2024 et se concentre sur les progrès réalisés dans les activités des différents départements : enquête, opérations, juridique, médias. Les stratégies établies pour réaliser les opérations de criminalité faunique liée aux espèces sauvages protégées, les progrès dans la collaboration avec les autorités et les organismes non gouvernementaux concourent à la lutte contre le trafic dans le pays.

1- Investigations

Soixante-huit missions d'enquêtes ont été effectuées entre janvier et juin 2024 dans les préfectures et les grandes villes du pays et cent huit cibles ont été identifiées. Les stratégies mises en place ont porté de fruits avec la réalisation d'opérations d'arrestations. Les séances de briefing et d'analyse des stratégies adoptées par les trafiquants ont été étudiées par les investigateurs, ceci dans le but d'améliorer les techniques d'investigations. C'est ce qui a amené à réaliser trois opérations de bonnes envergures. Le réseau d'informateurs se consolide et pourra aider le projet au démantèlement des réseaux de trafiquants les mois à venir. Ce faisant, le département a acquis de l'expérience et de nombreux réseaux de trafiquants ont été découverts.

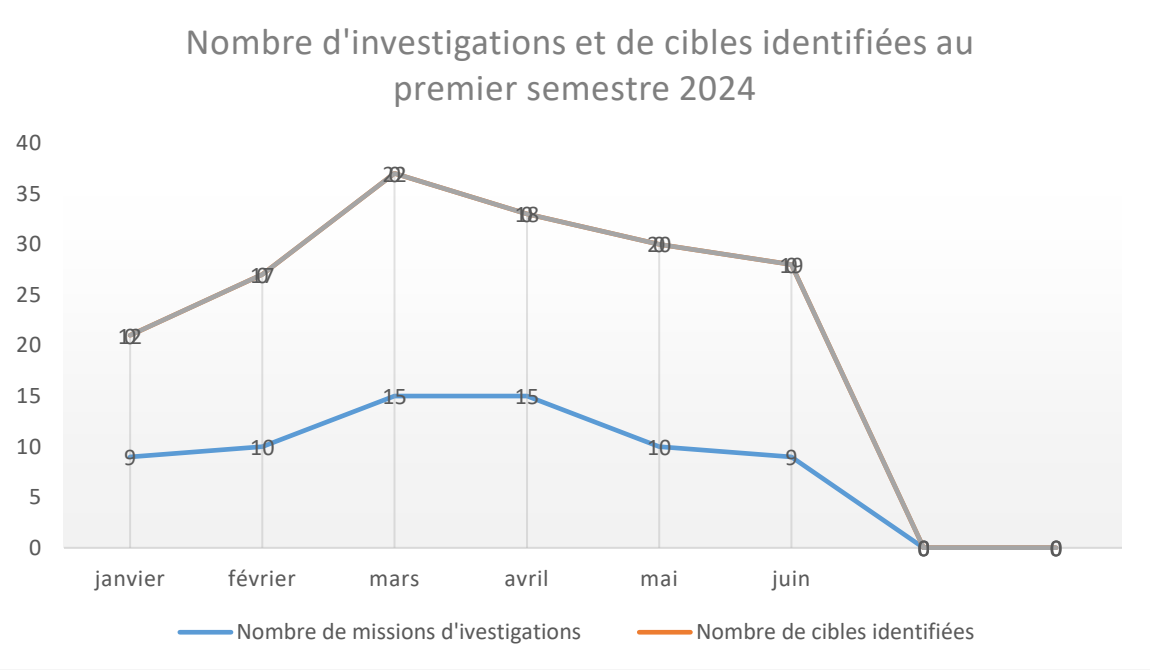

2- Opérations

Trois opérations d'arrestations de trafiquants de défenses d'éléphants et de perroquets ont été réalisées au cours de ce premier semestre. Au total, neuf trafiquants ont été arrêtés lors de trois opérations. Les produits fauniques saisis sont : deux grosses défenses d'éléphants ont été saisies le 27 février. L'opération d'arrestation a été menée par les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), en collaboration avec EAGLE-Togo. Au cours de ce même mois de février, la marine togolaise a intercepté des trafiquants en provenance du Brésil, sur le large du Togo, avec des espèces endémiques entièrement protégées, dont dix-sept tamarins-lions dorés et douze perroquets aras.

Deux pointes d'ivoire ont été saisies le 11 juin à Lomé. L'opération d'arrestation a été menée par les agents de l'Office Central de Répression du Trafic de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), en collaboration avec EAGLE-Togo. Les deux pointes ont été acheminées à Lomé par un trafiquant burkinabè.

Le 30 du même mois de juin, une autre opération d'arrestation a été menée par les agents de la Brigade de Recherche et d'Investigation (BRI) de Kara et du MERF en collaboration avec EAGLE-Togo. Onze grosses défenses d'éléphants, huit morceaux d'ivoire, cinq dents d'hippopotames et de deux morceaux de dent d'hippopotame, ont été saisies à Kara. Les produits proviennent du Burkina Faso voisin.

EAGLE-TOGO

3- Légal

Récapitulatif des activités du département juridique

Nombre de mission effectué à Lomé	**01**
Nombre de mission effectué hors de Lomé	**00**
Nombre de trafiquant derrière les barreaux après opération d'arrestation	**09**
Nombre de trafiquants en prison avec l'appui technique et suivi d'EAGLE-Togo	**03**
Nombre de personne libérée (Liberté provisoire)	**04**
Nombre de personne condamnée	**00**
Nombre d'audience suivi	**02**

Le département juridique a fait sur le suivi juridique avant, pendant et après l'arrestation des trafiquants. Le département juridique d'EAGLE-Togo a effectué des séries de rencontres avec les Procureurs de la République près les tribunaux de Lomé et de Kara, pour faire le suivi des affaires judiciaires en cours. La juriste a pris activement part à la réalisation des trois opérations et fait des recherches de tout genre sur la lutte contre la criminalité faunique et sur les textes juridiques régissant les sanctions pénales contre les trafiquants des espèces protégées en voie d'extinction. Elle a régulièrement fait le Jail visit des trafiquants d'ivoire détenus dans les différentes prisons, notamment à la prison civile de Kara et celle de Lomé. L'objectif est de veiller au maintien effectif des prévenus en prison, éviter les corruptions pouvant advenir, surveiller la purge des peines des détenus et veiller à la protection de leurs droits humains. La conseillère juridique a aussi participé à l'audition de la partie civile (MERF) par le juge en charge du deuxième cabinet d'instruction dans l'affaire du trafic des Tamarin-lion-dorés et des perroquets aras et, rédigé un rapport de l'atelier d'examen, d'amélioration et de validation de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Criminalité des Espèces Sauvages (SNLCES), auquel elle a participé.

4- Média

Nombre total de publications au cours du premier semestre 2024	187			
	Presse Radio	Presse écrite	Presse en ligne	TV
	66	56	63	02

Au total cent quatre-vingt-sept articles médiatiques ont été produits dans les médias nationaux (Internet, radio, presse écrite, Tv). Les articles ont traité des questions liées à l'application de la loi faunique et la lutte contre la corruption. Le responsable média a aussi rencontré au cours du premier semestre, des journalistes des médias locaux à Lomé comme à l'intérieur du pays. Les échanges ont porté sur les objectifs et les activités d'EAGLE-Togo. Il a été surtout question au cours de la rencontre d'expliquer aux journalistes ce que fait EAGLE-Togo et de les faire comprendre la nécessité de sensibiliser les populations sur les risques qu'elles courent en s'adonnant au trafic d'espèces sauvages protégées. Les hommes des médias ont positivement apprécié le rôle fondamental que joue le projet en vue de pérenniser la survie des espèces en voie d'extinction et lutter contre la corruption. Les discussions ont été fructueuses, car les hommes des médias ont indiqué leur disponibilité à accompagner EAGLE-Togo, afin de donner plus de visibilité aux activités du projet EAGLE-Togo.

EAGLE-Togo

Ci-dessous quelques liens des pièces médiatiques :

1- https://www.wakatsera.com/togo-deux-trafiquants-divoire-condamnes-a-soixante-mois-de-prison-ferme/
2- https://www.zoodomail.com/node/779
3- https://www.linvestigateur.info/?Justice-Prison-ferme-pour-deux-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-d
4- https://www.cameroun24.net/actualite-cameroun-Deux_trafiquants_divoire_condamnes_a_un_an_de_pris-1-1-64148.html
5- https://news.piaafrica.com/wakat-sera/togo-deux-trafiquants-divoire-condamnes-a-soixante-mois-de-prison-ferme/f560863d4b
6- https://www.24haubenin.info/?Des-trafiquants-d-ivoire-lcondamnes
7- https://guinee-eco.com/2024/01/08/togo-deux-trafiquants-divoire-condamnes-a-un-an-de-prison-dont-six-mois-de-sursis-deux-autres-a-soixante-mois-de-prison-ferme/
8- https://laprunelleverte.com/togo-deux-trafiquants-divoire-condamnes-a-un-an-de-prison-dont-six-mois-de-sursis-deux-autres-a-soixante-mois-de-prison-ferme/
9- https://newsblogworld.info/2024/01/08/deux-trafiquants-divoire-condamnes-a-un-an-de-prison-dont-six-mois-de-sursis-deux-autres-a-soixante-mois-de-prison-ferme/
10- https://drive.google.com/file/d/1g4uvBwg5EjtSq_oVdffJSxib9d1KgqLD/view?usp=sharing
11- https://drive.google.com/file/d/19ceKn392jyh3gB5WmRUuGwQy9sSQWtkx/view?usp=drive_link
12- https://drive.google.com/file/d/1-jn8vCm1YG8zlfSw-Y_yDrzJD6QnuKb4/view?usp=drive_link
13- https://drive.google.com/file/d/1D7tgE7K0fB_py5-QmwHBcwp7-n-YKjSY/view?usp=drive_link
14- https://drive.google.com/file/d/1K6qmBAONdQunc4mfuXUk0gEmkl7Z23Pu/view?usp=drive_link
15- https://drive.google.com/file/d/1O0rM3UiXR0blmSBLfHKsjXhBudfsTHiZ/view?usp=drive_link
16- https://drive.google.com/file/d/19bMA5DEaeeU10BSYlpWf1TQbKwuKYV2M/view?usp=drive_link
17- https://drive.google.com/file/d/1R8iJscod0UmDzDCRute8TJ6q-BiE-wHn/view?usp=drive_link
18- https://drive.google.com/file/d/1gF1wKNnhZH3RFFiXUrOCavao4KyLAkT0/view?usp=drive_link
19- https://drive.google.com/file/d/1PMT2eV1Wlxo2ml8oR_gC1IFA0v-LHA92/view?usp=drive_link
20- https://drive.google.com/file/d/1jSgfYypdLNdyx7waR7w7qehgySVaNY8S/view?usp=drive_link
21- https://drive.google.com/file/d/1YlMGd-Jtzl2SHG3dt4G5klHMu0YDz8e_/view?usp=drive_link
22- https://drive.google.com/file/d/1bus2-FKd0POA27vBKTsSKSacfRf6AZA9/view?usp=drive_link

EAGLE-Togo

23-https://drive.google.com/file/d/11bYpA2TanXRDhZmhC1-n0fujN3v1TsWn/view?usp=drive_link
24-https://drive.google.com/file/d/1FTUsVL6_mUy_uCbMbSt3wNhtnVIgUXdo/view?usp=drive_link
25-https://drive.google.com/file/d/1iwyZDWTp4mrbDetmWQre_JOuQe0zIeAA/view?usp=drive_link
26-https://drive.google.com/file/d/1BwIVyZFkR8UjyNc51HxsCAKLHU9FPq_X/view?usp=drive_link
27-https://malijet.com/communiques-de-presse/286233-communique-de-presse-deux-trafiquants-d%E2%80%99ivoire-condamnes-a-un-an.html
28-https://www.republicoftogo.com/content/download/112946/2912501/1
29-https://lomebougeinfo.tg/trafic-international-despeces-entierement-protegees-arrestation-des-trafiquants-venant-du-bresil-aux-larges-du-togo/
30-https://afrikmanagement.com/index.php/2024/02/27/togo-trafic-illegal-despeces-protegees-des-trafiquants-bresiliens-arretes-aux-larges-des-cotes-togolaises/
31-https://mediatopnews.tg/?p=6308
32-https://chroniquedelasemaine.tg/singlepost-trafic-international-d-especes-entierement-protegees---arrestation-des-trafiquants-venant-du-bresil-aux-larges-du-togo-56-1943
33-https://www.republicoftogo.com/content/download/113324/2921015/1
34-https://www.cameroun24.net/actualite-cameroun-Trafic_international_despeces_entierement_protegee-1-1-64448.html
35-https://www.les4verites.bj/des-trafiquants-despeces-protegees-arretes-au-large-du-togo/
36-https://www.wakatsera.com/trafic-international-despeces-entierement-protegees-arrestation-des-trafiquants-venant-du-bresil-aux-larges-du-togo/
37-https://www.ledebativoirien.net/2024/02/trafic-international-despeces-entierement-protegees-arrestation-de-trafiquants-venant-du-bresil-aux-larges-du-togo/
38-https://afrikahabari.com/togo-arrestation-de-trafiquants-despeces-entierement-protegees/
39-https://www.linvestigateur.info/?Justice-arrestation-des-bresiliens-pour-trafic-international-d-especes
40-https://www.dropbox.com/scl/fi/woy1rbrbhj8gdqx1cs1zo/LE-DIALOGUE-316.qxd-du-29-F-vrier-2024.pdf?rlkey=ozxzt8rqynt1h1grd27orual4&dl=0
41-https://www.dropbox.com/scl/fi/zc293r1475epwbmxd7c5p/AZUR-FM-231.mpeg?rlkey=ppco08v2ycie6y83288ecoj3d&dl=0
42-https://www.dropbox.com/scl/fi/4pwdvqovooj7sx8y7z42q/Bridge-fm-217.mpeg?rlkey=74xslaldmkbxgkndasrkkfetb&dl=0
43-https://www.dropbox.com/scl/fi/sbgh3p1gbut6hqwo5nc9r/FIRMAMENT-512-EWE-FR.ogg?rlkey=x7olingas5tk9gl0vurcfx1hh&dl=0
44-https://www.dropbox.com/scl/fi/i75aqnmbtkm6g5ql7rzh1/Itiessi-fm-211.mpeg?rlkey=xypc0kcs9ts9s8z106l324j30&dl=0
45-https://www.dropbox.com/scl/fi/9j89dz7md4yf44tna6e53/La-Manchette.290_.pdf?rlkey=s53f30aq6ky3v13ijyejj7vjg&dl=0

EAGLE-TOGO

46-https://www.dropbox.com/scl/fi/29tu6pe46syv2r210y5uh/Liberal_0663-du-28-F-vrier-2024_OK.pdf?rlkey=p6dmye1g5jxs32swc9e33omd0&dl=0
47-https://www.dropbox.com/scl/fi/lvm448rk18c2f0hn6nebt/m-ridien-fm-217.mp3?rlkey=2ak7np23c5e8u8fizhsacfvwx&dl=0
48-https://www.dropbox.com/scl/fi/rq9g5qgnx4behel4ezha5/mokpokpo-fm-225-EWE.mpeg?rlkey=10rvwqra57mibgmpe0a05syds&dl=0
49-https://www.dropbox.com/scl/fi/auilsp9wuzn410i2s9xkv/RVP-208.mpeg?rlkey=popnwrqwzabyaial5y3etl58q&dl=0
50-https://www.dropbox.com/scl/fi/63u4in8s25tq873ni12um/VGK-208.mpeg?rlkey=hyeqj3jw684qf6b9m4ujjihw0&dl=0
51-https://www.dropbox.com/scl/fi/7cz21y7rg378ajbnoq3cz/Union-1730-du-27-02-24.pdf?rlkey=p5dlqm366yshtwmbmpkh28d3i&dl=0
52-https://www.dropbox.com/scl/fi/4u50miyv48uvoede3jn8x/RVP-FRANCAIS-615-ARTICLE.mpeg?rlkey=5rv9f61pbptjzequ5iel6s7uw&dl=0
53-https://www.dropbox.com/scl/fi/bz97g9evw6c2z9mj4c7rl/firmament-fm-212.mp3?rlkey=0p1jjrjc1c8rxowntstuj2hse&dl=0
54-https://www.dropbox.com/scl/fi/5qpe4153zehxqcds787h0/RVP-EWE-527-article.mpeg?rlkey=djekqhxsihwpnksdy0tdajzwy&dl=0
55-https://www.dropbox.com/scl/fi/0556z6xikekjgz61zo4jf/RVP-250-EWE.mpeg?rlkey=z2awwlugqyg4x62gy4kdxgcnm&dl=0
56-https://www.wakatsera.com/trafic-despeces-protegees-quatre-trafiquants-divoire-arretes-puis-deferees-a-la-prison-civile-de-lome/
57-https://www.dropbox.com/scl/fi/r2i52vzxwmfxhn42n8l6b/la-Manchette-292-du-13-mars-2024.jpg?rlkey=nrbsp6yezt0sn1m42kyminzzi&dl=0
58-https://www.dropbox.com/scl/fi/8ny1cd9p0qnnn7ts1hm8w/Liberal_0665-du-13-Mars-2024.pdf?rlkey=qfbvx1ezox7dy1kz9uhf5gbtv&dl=0
59-https://www.dropbox.com/scl/fi/nocb6j5faa01c27apfoo7/Le-B-tisseur-N-475.pdf?rlkey=invp6pfekuvs2r3dvdclob6eh&dl=0
60-https://www.dropbox.com/scl/fi/nwfd8k54ocyk8lf1976vx/PDF-407.pdf?rlkey=xahqtlz4noogp5uv5ui8xtd0v&dl=0
61-https://www.dropbox.com/scl/fi/k2n39hviy99djkze5gna9/Nouvelle-Opinion-N-856-du-4-mars-2024.pdf?rlkey=cjd29rnt5zcvs0npeh8qse5c7&dl=0
62-https://www.dropbox.com/scl/fi/9w3k062qxza21k8oppows/AZUR-FM-425.mpeg?rlkey=yqt1n88mzmj650zwnvocy4keg&dl=0
63-https://www.dropbox.com/scl/fi/2p61a2jaz6lrk28rjz5hx/BRIDGE-FM-447.mpeg?rlkey=d166owad0g5xccvv25wkzz6ue&dl=0
64-https://www.dropbox.com/scl/fi/v15qqppwtnfkkhhlndw53/FIRMAMENT-EWE-141.mpeg?rlkey=hj5wk44viigouauwwzl5bhauy&dl=0
65-https://www.dropbox.com/scl/fi/vxhoqrarowqenopi2rshx/ITIESSI-FM-449.mpeg?rlkey=ng1cj5q9f1d6jlnoq3w8ebkd4&dl=0
66-https://www.dropbox.com/scl/fi/rknkpzxrsbcub4frucj1x/CANARD-INDEPENDANT-916-DU-8-MARS-2024.jpg?rlkey=cb2auv56yf83m9u9k2zuhz1cf&dl=0
67-https://www.dropbox.com/scl/fi/jgr6hp52txf1s3bnmnpp8/LE-DIALOGUE-318.qxd-du-14-Mars-2024.pdf?rlkey=gke3jfunrfoi8rvqlr7quigf9&dl=0
68-https://www.dropbox.com/scl/fi/u81whr4i94fqw15xbkkta/MOKPOKPO-FM-457.mpeg?rlkey=mddchlv1qsmicpxk9ck7vnr27&dl=0

EAGLE TOGO

69-https://www.dropbox.com/scl/fi/d50k56rd9qal50li5apzq/RADIO-DUNENYO-FM-511.mpeg?rlkey=2jhkc2iqz108p9gzthgjz6sn5&dl=0
70-https://www.dropbox.com/scl/fi/66jmqmdc2zou0yqrnbo2d/RADIO-FIRMAMENT-FM-431-FRANCAIS.mp3?rlkey=pw8hjf0ez5hvtcxsoq1ew5oz7&dl=0
71-https://www.dropbox.com/scl/fi/ev2zbw92vaa13v0ywm275/RVP-404.mpeg?rlkey=k1jxidlstlbjgrr6bx49gt5dw&dl=0
72-https://www.dropbox.com/scl/fi/bykd37p3eqkw6agma7nc1/RVP-420.mpeg?rlkey=sxmsahp8eg1gh3i6zy1maj5tf&dl=0
73-https://www.dropbox.com/scl/fi/90yn1pokvwoiu7q2qty3v/SOCIAL-INFOS-087-DU-14-MARS-2024.jpg?rlkey=hqvy2upk2sc25fykl4s2d5l1d&dl=0
74-https://sursautdafrique.info/togo-quatre-trafiquants-divoire-arretes-puis-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/
75-https://www.dropbox.com/scl/fi/ad377v6l4ryxy8e7c1z8e/D__LE-CHANGEMENT_Changement-869-1.pdf?rlkey=plrt6gnmnk0q9zvfol74d7v76&dl=0
76-https://www.24haubenin.info/?Quatre-trafiquants-d-ivoire-arretes-puis-deferees-a-la-prison-civile-de-Lome-50305
77-https://auxnouvelles.tg/2024/04/22/trafic-illicite-despeces-sauvages-protegees-du-pangolin-a-lelephant-le-mythe-de-livoire-et-des-ecailles/
78-https://www.dropbox.com/scl/fi/3n6oasdh0f2lj2zs9n5ks/WhatsApp-Image-2024-04-23-at-21.39.50.jpeg?rlkey=2azg24hb8w8ygtwhhv12ht087&st=t31g2k13&dl=0
79-https://www.dropbox.com/scl/fi/6ecj209y0dl26yphi47d0/Liberal_0671-du-24-Avril-2024.pdf?rlkey=6trjul7q2zxsdrbh6shdn7a7z&st=fu6q6i1w&dl=0
80-https://www.dropbox.com/scl/fi/aa1k04fi2dcufjf5uwzrv/D__chronik_chronique-715.pdf?rlkey=u3cqu8oznanti852ps0n8lbiw&st=7uznmvjx&dl=0
81-https://www.dropbox.com/scl/fi/hw3xpgwdffe7llw3olpf0/D__LE-CHANGEMENT_Changement-875.pdf?rlkey=4kuag53y9du2761omcmd1z29u&st=dwq7zqkw&dl=0
82-https://www.dropbox.com/scl/fi/1rd87lsakkdtf8yelzk9b/Eveil-870.qxd-du-26-Avril-2024.pdf?rlkey=nq0qf53xe0blmcz32rtyrcj7h&st=io1719p8&dl=0
83-https://www.dropbox.com/scl/fi/viqrcjox1wl0n40dqteqd/LE-DIALOGUE-322.qxd-du-25-Avril-2024.pdf?rlkey=vfumokd6alo614xuzlx3oz9ew&st=3qk8bxrs&dl=0
84-https://www.dropbox.com/scl/fi/ylsizorqqm8250dxgrkju/SOCIAL-INFOS-088.jpg?rlkey=ezb1hk7l1bb4t3aq7lanidzbt&st=9ca7fuke&dl=0
85-https://www.dropbox.com/scl/fi/ulzcnil0x28myca8uunzu/le-canard-ind-pendant-du-26-avril-2024-n-923.jpeg?rlkey=mtkcrbbr9rdiktgbxfn2hhjxo&st=27xj9wxq&dl=0
86-https://www.dropbox.com/scl/fi/sjwspb3z7sb1au4lsjctm/PDF-863.pdf?rlkey=6cs4kkeixpodlaxmb9a6iohz3&st=httuzids&dl=0
87-https://www.dropbox.com/scl/fi/ms3f26ruvxn20ch4wzw4a/MOKPOKPO-FM-617.mp3?rlkey=sareq9v4v61179frx7vmmjm8e&st=h0045nf9&dl=0
88-https://www.dropbox.com/scl/fi/h8kc26dn07uib8up42vk2/RVP-401-EWE.mp3?rlkey=edmgm8p25miu8irzzghtjdtdc&st=gdv1whfu&dl=0

EAGLE-1080

89-https://www.dropbox.com/scl/fi/sx81gtr8d0vc9gmzmyl0a/aeur-fm-459.mp3?rlkey=8lwa1qnql8y5rvdqxcofu1sns&st=5q9nzin9&dl=0
90-https://www.dropbox.com/scl/fi/e853wwtl7ikcca4rzbggr/bridge-fm-Ewe-157.mp3?rlkey=5rhdem3rdcbfv94ierse8mq11&st=9a4f7gi9&dl=0
91-https://www.dropbox.com/scl/fi/tec1bgnaq3m2sz6v9co6a/ITIESSI-FM-752.mp3?rlkey=ym1kzfjsr0l7two5jkr393a6z&st=9pv68k8l&dl=0
92-https://www.dropbox.com/scl/fi/av04vxbcn5qrmqi6rm7kq/bridge-fm-603-fr.mp3?rlkey=un3ytank1lvicptbg3drmvclq&st=rmum7t1k&dl=0
93-https://www.dropbox.com/scl/fi/vxuea5e0wsxl4a8y1a4ao/RVP-453.mp3?rlkey=x8nb1fgdsc6xgtkez38pschx3&st=51xa5t4w&dl=0
94-https://chroniquedelasemaine.tg/singlepost-trafic-illicite-d-especes-sauvages-protegees---du-pangolin-a-l-elephant--le-mythe-de-l-ivoire-et-des-ecailles-56-1973
95-https://lomebougeinfo.tg/trafic-illicite-despeces-sauvages-protegees-du-pangolin-a-lelephant-le-mythe-de-livoire-et-des-ecailles/
96-https://www.dropbox.com/scl/fi/e58fh9hhz3mze03vg3qzc/Extrait-protection-de-l-environnement-Ew.mp3?rlkey=d03zx9jmejrqrkymnpixmoa6f&st=68fb545p&dl=0
97-https://miadebenouletogowebtv.com/un-presume-trafiquant-divoires-arrete-avec-deux-defenses-delephants-puis-deposes/
98-https://togotimes.info/2024/06/17/arrestation-a-lome-dun-fonctionnaire-detat-burkinabe-avec-deux-defenses-delephants/
99-https://www.dropbox.com/scl/fi/xkuls97ck393h4scfjaev/pdf-422.pdf?rlkey=6ob1ss07o2ihoe25hfg177xjx&st=3njo3m5h&dl=0
100-https://newsoftogo.tg/2024/06/16/togo-un-trafiquant-divoire-arrete-avec-2-defenses-delephant/
101-https://www.dropbox.com/scl/fi/nixsvpl1u40llqnsj31v9/RVP-302.mp3?rlkey=8a18x3o8xn3cnhou4kal6w8oa&st=w00tzwpg&dl=0
102-https://www.dropbox.com/scl/fi/8wc0vezr1hpqc3plid8rx/328-MOKPOKPO-FM.mp3?rlkey=f25rz98hwkq8ogdwupmp09vw5&st=572q7wfb&dl=0
103-https://www.dropbox.com/scl/fi/ijjyc79pzwrl4sjjzuydr/la-manchette-307-du-19-juin-2024.jpeg?rlkey=btuo2ib1hbo2v9eafela36mtf&st=g53rmkmo&dl=0
104-https://www.dropbox.com/scl/fi/4ti0lb5mbqil40ohpqgb0/Liberal_0679-du-19-Juin-2024.pdf?rlkey=aimc3kzkuzgdlxq1hf8q08qpr&st=2si53obc&dl=0
105-https://www.dropbox.com/scl/fi/6mjvlyyu4qtz56fuqpb3o/BRIDGE-FM-348.mp3?rlkey=uamtjicdcv6l75ddz0d8jkz8j&st=u46hae1s&dl=0
106-https://www.dropbox.com/scl/fi/phueguatgcn1nvzs875ou/RADIO-ITIESSI-3.mp3?rlkey=0vmqfrqs3h9f6teqgp7qvih8t&st=xy0rngxe&dl=0
107-https://www.dropbox.com/scl/fi/4ge5owqp5708hsq5ddh8y/WhatsApp-Audio-2024-06-19-at-09.41.58.mp3?rlkey=ycdcqusanjeie0trxet48zfgk&st=y1da8k1f&dl=0
108-https://www.dropbox.com/scl/fi/uxkm475fkab63b8vwhg33/IMG_20240619_121129_378.jpg?rlkey=ro3vgrxdzhjeg2zm407tftlx8&st=g35lcsm5&dl=0

EAGLE-TOGO

109- https://www.dropbox.com/scl/fi/zoijaykv6e1qq06qk8ttj/LE-DIALOGUE-329.qxd-du-20-Juin-2024.pdf?rlkey=jovlfmgot3bwf11fqxmrx4tw4&st=u2iwzmd1&dl=0

110- https://www.dropbox.com/scl/fi/sgrc6n52w055i4o1y7fxj/D_LE-CHANGEMENT_Changement-882.pdf?rlkey=xg2f1ggpdh3talguhugfnjlmb&st=yeliiq5j&dl=0

111- https://www.dropbox.com/scl/fi/6ocwtfxxg3n19c0hwfcfz/PDF-869-1.pdf?rlkey=pr47byiug8q1lmkod1o02s6sa&st=rpcahx3u&dl=0

112- https://lomebougeinfo.tg/un-presume-trafiquant-divoires-arrete-avec-deux-defenses-delephants-puis-deposes/

113- https://www.linvestigateur.info/?Justice-Un-presume-trafiquant-d-ivoires-arrete-avec-deux-defenses-d-elephants

5- Management

Au cours du semestre, EAGLE-Togo est resté sur la bonne dynamique de l'année précédente pour booster les activités de manière quantitatives et qualitatives dans tous les départements. Résultats : neuf trafiquants ont été arrêtés durant le premier semestre. Le coordonnateur national a consenti des efforts dans l'optique d'atteindre les objectifs du projet. Dans cette veine, il a fait le suivi de l'accord de collaboration avec les autorités et a rencontré bien d'autres acteurs d'application de la loi.

Le Coordinateur national du projet a également coordonné les activités de tous les autres départements et a fait des sessions d'activités avec les investigateurs, ceci dans le but de renforcer les capacités de l'équipe afin d'apporter une amélioration aux investigations. Des rencontres d'entretiens et de mise en pré-test ont été faites. Un des candidats enquêteurs après le pré-test, va commencer sa période de test en début juillet.

6- Relations extérieures

En vue d'établir de nouvelles relations et de renforcer celles existantes avec les autorités et les acteurs d'application de la loi impliqués dans la lutte contre le trafic d'espèces sauvages menacées d'extinction, des séries de rencontres ont été faites, notamment avec les autorités et avec les partenaires techniques et financiers du Togo.

Le coordonnateur national a en effet, participé au siège de la Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA), à une réunion conviée par le Président de ladite institution, sur un ordre du jour riche dont l'examen du projet d'accord-cadre de coopération entre la HAPLUCIA et les Organisations de la société civile (OSC). Le Coordinateur du projet EAGLE-Togo a de ce fait, saisi l'opportunité pour lancer un appel à la prise de conscience de tous les acteurs pour lutter efficacement contre la corruption qui se fait sentir au niveau des frontières maritime, terrestre et aérienne.

EAGLE Togo

Au cours de ce premier semestre, le coordinateur national a aussi participé à l'événement marquant la célébration de l'indépendance des USA, évènement au cours duquel, il a échangé avec l'ambassade des USA au Togo. La circonstance a de même permis au Coordinateur d'avoir de brèves discussions avec le chargé d'affaire et le nouveau premier conseiller de l'Ambassade des USA dans le but de renforcer les liens dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages protégées. Il a également échangé avec l'ambassadeur de l'union européenne au Togo, qui a confié avoir eu une discussion positive concernant le projet EAGLE-Togo avec l'ambassadeur sortant des USA. Discussion également faite avec l'Ambassadeur du Brésil au Togo qui envisage d'accorder une interview sur le trafic des espèces protégées. Côté gouvernemental, le coordinateur, au cours de l'événement marquant la célébration de l'indépendance des USA, a pu discuter avec le Ministre Conseiller spécial à la Présidence de la République chargé des affaires politiques et l'introduire le projet EAGLE-Togo.

Le Coordinateur a tenu une série de rencontres avec le Directeur de l'OCRTIDB, le Procureur de la république près le tribunal de grande instance de Kara et le Directeur préfectoral de l'environnement et des ressources forestières Kozah dans un but de renforcement et d'établissement des liens de collaboration dans la lutte contre la criminalité faunique.

7- Degré du trafic d'espèces protégées au Togo

Au cours du premier semestre 2024, le projet EAGLE-Togo a fait un constat alarmant, celui de l'ampleur négative du trafic des espèces protégées dans le pays. Le Togo malgré les efforts, reste une plaque tournante, un pays de transit, où les produits des espèces en voie d'extinction transitent pour d'autres pays, notamment ceux d'Asie. Sur les trois opérations d'arrestations réalisées au cours du premier semestre, les produits saisis, proviennent en majeur partie des pays voisins du Togo, notamment le Burkina Faso. Les produits saisis par la BRI de Kara, proviennent du Burkina Faso, via Dapaong. De même que l'opération d'arrestation du 11 juin 2024, où le trafiquant fonctionnaire de son état au Burkina Faso, a quitté son pays avec les défenses d'ivoire pour une transaction à Lomé. Il est donc clair que le Togo constitue un pays de transit pour les criminels fauniques.

Les opérations d'arrestations réalisées ont permis de révéler à travers les publications, l'étendue des réseaux criminels fauniques malgré les actions dissuasives, les sensibilisations des autorités et les arrestations précédentes liées au commerce illégal des espèces protégées. L'équipe EAGLE-Togo a donc profité de l'expérience acquise depuis son installation en 2017 pour intensifier ses efforts dans le but d'atteindre des résultats probants. La réussite des activités du projet EAGLE-Togo est due à la bonne collaboration avec les autorités togolaises, notamment l'OCRTIDB, la BRI de Kara et le MERF. Les autorités togolaises s'activent pour faciliter les activités du projet et ne ménagent aucun effort pour mettre hors d'état de nuire les criminels de la faune.

Neuf trafiquants ont été arrêtés au cours du premier semestre 2024. Avec l'action conjuguée des agents de l'OCRTIDB et du MERF, appuyées par EAGLE-Togo. Le cas

EAGLE-Togo

du trafic international d'espèces entièrement protégées a aussi été l'un des cas majeurs du premier semestre 2024, avec l'arrestation des trafiquants Brésiliens au large du Togo.

ANNEXES DE QUELQUES PUBLICATIONS

Interview/ La Journée mondiale des espèces menacées

TCHEYI Prénam Darius en parle

La journée mondiale des espèces menacées a lieu chaque année le 11 mai. Elle a pour but de sensibiliser le monde scientifique et le grand public sur l'extinction des espèces menacées et, ce sont plus de 20 000 espèces de plantes et animaux qui sont en danger de disparition imminente chaque année. Dans une interview accordée à notre rédaction, le Coordinateur National de l'ONG EAGLE-Togo, TCHEYI Prénam Darius, revient sur la journée du 11 mai et les actions de son organisation pour lutter contre la disparition des espèces protégées.

QUESTION : Le 11 mai c'est la journée mondiale des espèces menacées, votre organisation EAGLE -Togo se tient toujours en avant garde pour lutter contre l'extinction des espèces protégées. Quel topo pouvez-vous nous faire sur la criminalité faunique ?

TCHEYI : « Le commerce illégal d'espèces sauvages est un crime organisé transnational. Il occupe le 4ème rang mondial des commerces illicites reconnus par l'ONU, amassant des bénéfices d'environ 200 milliards de dollars chaque année. Ce commerce illicite est lié à la corruption, le blanchiment d'argent et de capitaux et le trafic d'autres produits tels que les armes, la drogue et entretient des liens étroits avec le terrorisme. L'ancien Secrétaire général de l'ONU Ban Ki -Moon, a décrit le crime faunique comme une grave menace pour la sécurité, la stabilité, l'économie, les ressources naturelles et le patrimoine culturel de nombreux pays Africains, et à mon tour de préciser « dont le Togo ». Le commerce illégal des espèces est organisé par des réseaux criminels puissants. Il ne s'agit pas du simple braconnage localisé. Il génère des profits illicites très importants. Il est bien connu que les organisations criminelles sont impliquées dans les commerces illicites en utilisant des méthodes sophistiquées de contrebande. La saisie d'armes puissantes et de stock de munitions neuves en provenance de marchés illégaux, de groupes terroristes, groupes rebelles, est fréquente, C'est une activité à très haut rendement sans grande prise de risque pour ses auteurs, En Afrique, 1 éléphant est tué toutes les 15 minutes pour son ivoire, 35 000 éléphants sont tués chaque année, soit environ 100 par jour. L'ONU estime que l'Afrique a déjà perdu 50 à 90 % de ses éléphants et demande aux États la « tolérance zéro » dans le traitement judiciaire des cas de trafic. La population d'éléphants de forêt (Afrique centrale) a chuté de 60% en 10 ans Les éléphants d'Afrique sont sur une voie rapide pour l'extinction totale de l'espèce

La plupart de l'ivoire est destiné à la Chine, principal marché, où la demande est énorme. Les autres espèces emboîtent le pas, rhinocéros, grands félins (comme les cas des saisies de peaux de panthères, des dents et griffes de lions au Togo courant les années 2022 et 2023), primates (en témoignent les saisies de cargaisons de singes à l'aéroport et au port de Lomé respectivement en 2023 et en 2024, oiseaux, requins (90% de la population mondiale de requins détruite en 10 ans)... Soulignons pour finir que de 2022 à ce jour 32 trafiquants de faune ont été arrêtés au Togo et mis en prison par les autorités en collaboration avec Eagle-Togo. »

La criminalité faunique détruit considérablement l'écosystème, les trafiquants s'activent malgré les efforts des organisations internationales dont EAGLE-Togo, quelles en sont les causes ?

« La demande forte dans les pays asiatiques où se trouvent les grands acheteurs internationaux n'arrête pas. La loi n'est pas toujours appliquée du fait de la corruption, du trafic d'influence et de la minimisation des faits. Le trafic n'est pas un souci de pauvreté. Les riches sont derrière le trafic. Ils ont la possibilité de corrompre et sont très connectés. Voilà ce qui est la principale cause»

Comment s'active EAGLE -Togo pour dissuader les trafiquants et les braconniers ?

« EAGLE-Togo s'active par un accompagnement technique efficace aux autorités dont celles du Ministère de l'environnement et des ressources forestières et des unités de force de l'ordre et de sécurité, à faire plus d'opérations d'arrestations des trafiquants majeurs d'espèces ou produits d'espèces sauvages menacées d'extinction. Sans s'arrêter là, par notre collaboration avec les autorités judiciaires, nous faisons le suivi juridique des poursuites pénales des cas découlant des arrestations pour qu'il y ait, n'est-ce pas, des condamnations avec des peines d'emprisonnement fortes, seul moyen de dissuader, atteindre, fragiliser et affaiblir les réseaux de trafic. Et pour finir je souligne que notre service média est actif pour maximiser ou optimiser l'effet dissuasif de nos résultats sur la criminalité environnementale par la sensibilisation du public. Les arrestations et les poursuites ou condamnations sont diffusées à la radio, dans les journaux, à la télévision et sur internet. Ce qui est préoccupant au Togo est de faire en sorte que le pays ne redevienne à l'échiquier international, une plaque tournante du trafic illicite des espèces sauvages protégées. »

Sur le terrain EAGLE-Togo rencontre des difficultés ?

« Quand bien même nous avons une bonne collaboration sur le terrain avec les acteurs impliqués dans cette lutte et qui donne de bons résultats,

Suite à la page 6

LE BÂTISSEUR N° 0484 du 16 au 22 Mai 2024

Vision d'Afrique N° 413 du mardi 23 avril 2024 MESSAGE 7

Trafic illicite d'espèces sauvages protégées

Du pangolin à l'éléphant, le mythe de l'ivoire et des écailles

Pangolins, éléphants, rhinocéros et même hippopotames pourraient bientôt disparaître du continent africain.

Et pour cause, ces espèces animales sauvages sont braconnées bien qu'elles soient toutes classées comme espèces en danger ou vulnérables. Mais une question taraude l'esprit. L'interdiction totale du commerce international de l'ivoire des éléphants ou des écailles contribue-t-elle à leur protection ou, au contraire, nourrit-elle le braconnage ?

Le braconnage des éléphants et des pangolins met en péril l'existence de ces espèces animales sauvages protégées. Pourtant, la lutte contre le trafic des espèces sauvages protégées fait généralement partie des compétences des services en charge de la protection de la faune et de la flore sauvages et des efforts de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Les réseaux du crime international organisé qui revendiquaient principalement l'ivoire des éléphants d'Afrique se tournent désormais vers le pangolin. D'énormes quantités sont acheminées vers l'Asie, malgré l'interdiction mondiale du commerce des huit espèces de pangolins et les législations nationales des pays d'Afrique de protection et de conservation des espèces sauvages menacées d'extinction.

La demande transnationale de produits dérivés du pangolin et de défenses d'éléphants est à l'origine de la poursuite du braconnage et du commerce illicite. La viande du pangolin est un mets recherché en Asie. On attribue à ses écailles des propriétés magiques et curatives qui alimentent la demande en médication traditionnelle en Afrique et en Asie. La porosité des frontières, la mauvaise application de la loi et la corruption du côté de l'offre favorisent cette criminalité croissante en Afrique.

Trois tonnes d'écailles ont été saisies à Abidjan en 2017. En 2022, ce sont plus de 600 kg d'écailles de pangolins qui ont été saisies en Côte d'Ivoire, représentant à peu près le massacre de 3000 pangolins. Ces saisies ont été possibles grâce à la collaboration entre la UPFE-MINEF, UCT et EAGLE Côte d'Ivoire. Selon le réseau EAGLE, la disparition du pangolin est liée à l'avidité de sa chaire et des écailles dont on attribuerait des vertus thérapeutiques.

De même, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) appuyés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo ont procédé à l'interpellation de quatre présumés trafiquants le 10 mars 2023, au moment où ils s'apprêtaient à conclure la vente de sept grosses défenses d'éléphants. Une perquisition immédiate au lieu de stockage de ces produits illicites, a permis de saisir douze autres grosses défenses d'éléphants, dont cinq sculptées et polies, deux petites pointes d'ivoire, treize statuettes en ivoires, un collier en ivoire, deux peaux de félins dont le lion, deux mandibules qui semblent être celles d'être humain et une tête de phacochère.

Aussi, plus de 20 tonnes d'écailles de pangolins ont été saisies dans la ville portuaire de Pointe-Noire en 2018 et neuf tonnes en 2020. Selon les responsables de Last Great Ape (LAGA), une organisation non gouvernementale qui plaide pour que la législation sur les espèces sauvages y soit appliquée, ces pangolins et leurs écailles étaient passés en contrebande depuis le port de Matadi en RDC. Parmi les trafiquants arrêtés au fil des ans figurent des ressortissants congolais, maliens, libanais et chinois.

À la source, les braconniers attrapent les pangolins dans leur habitat naturel. Puis, des groupes criminels et des clients venant de villes, leur achètent les animaux braconnés et leurs produits. Les cartels, composés de Camerounais et de Nigérians, exportent ensuite les pangolins vers l'Asie en passant par les grands pôles de transit, comme les ports de Douala, au Cameroun, et de Lagos, au Nigeria.

Du coup, le Cameroun, le Nigeria sont des pays importants pour le transit des écailles de pangolins et quelques pays de l'Afrique de l'ouest dont le Togo, sont eux des pays de transit d'ivoire. Parfois, les trafiquants soudoient les fonctionnaires aux frontières et aux douanes afin de garantir le passage illégal des produits de la faune sauvage et de se faire délivrer de fausses déclarations en douane.

Les principales destinations sont les marchés chinois, thaïlandais, malaisien et vietnamien. Une autre route est utilisée, au nord, traversant le Tchad et le Soudan, pour le trafic de pangolins et d'autres animaux en voie de disparition à destination des marchés des pays arabes.

Une chose est d'interdire le commerce international des défenses d'éléphants ou des écailles de pangolins ou de détruire les saisies d'écailles ou d'ivoire, l'autre chose, est d'accorder une priorité à la protection des espèces sauvages protégées en voie d'extinction comme le pangolin et l'éléphant qui sont sur la liste rouge de la CITES. Et aussi, sensibiliser les populations, augmenter le financement des enquêtes sur la criminalité liée à la faune sauvage, améliorer la collaboration entre les forces de l'ordre dans les différents pays, sans oublier le renforcement des capacités sur la criminalité liée aux espèces sauvages afin de prévenir et d'enrayer ce type de crime.

Les partenaires internationaux du développement devraient également fournir des fonds et des formations afin de concevoir et mettre en œuvre des politiques de lutte contre le trafic d'espèces de la faune sauvage. Ces initiatives sur plusieurs fronts peuvent susciter l'engagement et la coopération nécessaires à l'échelle internationale pour mettre fin au trafic d'espèces sauvages. Cela pourrait aussi démystifier les propriétés médicinales que l'on attribue à ces animaux, ce qui en ferait baisser la demande.

Le mal est profond ! Selon l'UICN, le trafic de pangolins en Afrique a augmenté de 150 % entre 1970 et 2014. Et, entre 500 000 et 2,7 millions de pangolins sont capturés chaque année dans les forêts des pays de l'Afrique centrale. Conséquence : l'espèce reste menacée d'extinction.

L'éléphant, selon WWF, 30 000 éléphants étaient tués chaque année, soit une moyenne de 80 par jour. Du coup, les populations d'éléphants d'Afrique ont considérablement diminué de 80 % ces dix dernières années.

Rappelons que le pangolin est intégralement protégé par le traité de la Convention internationale sur le commerce d'espèces sauvages menacées (Cites) depuis septembre 2016. Même si en Chine, les écailles sont toujours autorisées dans certains établissements hospitaliers, et pour fabriquer des médicaments brevetés. Pour protéger toutes les populations d'éléphants africains, elles ont été classées, dès 1989, à l'annexe I de la Convention, ce qui interdisait totalement leur commerce, vivants ou de leur ivoire. Mais cette protection a été affaiblie en 1997 et 2000, au Botswana, en Namibie, en Afrique du Sud et au Zimbabwe car les mesures de préservation semblaient fonctionner. Seulement, vingt ans plus tard, le trafic très lucratif de l'ivoire pousse toujours les pachydermes africains vers leur disparition. (EAGLE-Togo/avril/2024)

Edition N°290 du 28 Février 2024

TRAFIC D'ESPECES PROTEGEES :

Des trafiquants venant du Brésil interpellés au large du Togo

Des trafiquants d'espèces protégées ont été arrêtés au large du Togo, le 09 février dernier, avec 17 Tamarins-Lions dorés et 12 perroquets aras, espèces endémiques venant du Brésil. Quatre personnes dont un intermédiaire togolais, ont été déposées à la prison civile de Lomé.

La marine togolaise a intercepté à environ trente kilomètres de ses côtes, un navire en panne de moteur, avant lancé un appel de détresse, transportant des espèces protégées en provenance du Brésil. Quatre personnes dont un Brésilien et les trois autres de différentes nationalités se trouvaient à bord du navire dans lequel la première équipe marine de secours a fait une découverte inattendue de Tamarins-Lions dorés et de perroquets aras dans un état de conditionnement présumant le trafic.

Face à une telle découverte, une équipe composée de la marine togolaise et de la Brigade maritime a été constituée pour un second passage, afin de coordonner au mieux les opérations de sauvetage et d'assistance des espèces protégées en détresse. Une fois sur les lieux, les Tamarins-Lions dorés et les perroquets aras à bord du navire, n'y étaient plus. Comme si cela ne suffisait pas, trois personnes de l'équipage n'y sont plus dans le navire. Il ne restait que le cuisinier de nationalité surinamienne, qui nourrissait les primates et les perroquets depuis quarante jours, dans le navire.

Des investigations lancées, soutenues par des informations de la population locale ont révélé qu'il y'a eu un débarquement suspect d'équipages non autorisés sur les côtes. Pendant ce temps, les primates sont cachés à un endroit à la frontière Togo-Ghana. Les arrestations du Surinamien, du Commandant du navire et son assistant par la Brigade Maritime ont permis de dénoncer le cerveau de ce groupe de trafiquants, un israélien qui aurait déjà tenté de traverser sans succès la frontière pour le Ghana avec les Tamarins-Lions dorés puis s'est caché dans un hôtel. La Brigade maritime a immédiatement procédé à l'interpellation de ce dernier dans son hôtel avant de prendre aussi plus tard, le complice togolais.

Les trafiquants après être arrêtés, ont été soumis à des interrogatoires et des procédures judiciaires ont été déclenchées en vue de répondre de leurs actes devant la justice. Ils sont en infraction, car ils ont, non seulement traversé la frontière maritime illégalement, mais sont aussi en possession des espèces en voie d'extinction et entièrement protégées, sans autorisations légales.

« L'ampleur de ce réseau de trafic d'espèces protégées souligne l'importance d'une collaboration internationale dans la lutte contre ce type de crime organisé. L'intervention rapide des autorités togolaises et l'engagement de la population locale ont permis de mettre un terme à cette activité illicite et de sauver les animaux impliqués », a déclaré Neyo Takougnadi, capitaine de Vaisseau.

Les espèces saisies ont été remises par le préfet du Golfe, au nom de l'Etat togolais, le vendredi 23 février 2024, à l'ambassadeur du Brésil au Togo, Nei Bitencourt, accompagné d'une délégation de la police fédérale du Brésil dépêchée pour la circonstance, qui a coordonné et pris des dispositions pour le convoi des espèces dans leur milieu naturel au Brésil.

L'ambassadeur du Brésil au Togo, Nei Bitencourt, a salué l'action des autorités togolaises et a souligné l'importance d'une vigilance continue de la part des administrations et de la population côtière pour prévenir de telles activités criminelles en mer. *« Merci au Togo et à toute sa population d'avoir sauvé nos animaux. Merci beaucoup pour cette leçon de respect de la nature »*, a-t-il déclaré.

Outre son apport et son assistance multiforme au ministre de l'environnement et des ressources forestières (MERF), en mettant à nu toutes les illégalités de cette exportation dont les faux permis CITES, EAGLE-Togo a aussi apporté son assistance permanente aux animaux en état de détresse.

Les animaux ont été entretenus et nourris tous les jours et EAGLE-Togo a assisté les vétérinaires brésiliens dépêchés pour offrir des soins aux espèces fragilisées. Les trafiquants sont détenus à la prison de Lomé, avec l'intermédiaire togolais pour trafic international d'espèces entièrement protégées.

Selon le coordinateur national d'EAGLE-Togo, les autorités togolaises appuyées par les actions des organisations de la société civile, fournissent des efforts depuis plusieurs années afin de sortir le pays de l'image d'une plaque tournante du trafic international des espèces ou produits d'espèces fauniques.

Mais force est de constater que les trafiquants, selon le coordinateur, n'arrêtent à chaque instant de réfléchir au mode opératoire nouvel pour continuer d'utiliser le Togo comme une terre de transit facile.

« Cette saisie des Tamarins-Lions dorés et des perroquets aras suivie d'arrestations, en est un des cas d'illustration. Les regards doivent être beaucoup plus accentués au niveau du port et de l'aéroport qui sont des portes d'entrée et de sortie les plus utilisées par les criminels de faune sous des pratiques frauduleuses », a-t-il révélé, avant d'ajouter qu'il est soutenable d'affirmer qu'une meilleure lutte contre la criminalité faunique ne peut résulter que d'une collaboration serrée entre acteurs étatiques et les organisations non étatiques telles que les ONGs, impliqués dans cette lutte.

Rappelons que les Tamarins-Lion dorés, une espèce rare exclusivement présente dans la forêt atlantique de l'État de Rio de Janeiro, et les perroquets aras, endémiques d'une région isolée de l'État de Bahia, étaient destinés à être vendus illégalement sur le marché international. Cette arrestation rentre dans le cadre des principes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), dont le Togo est signataire.

EAGLE-Togo
Février/2024

La Manchette
HEBDOMADAIRE TOGOLAIS D'INFORMATION

EAGLE

SOCIÉTÉ

CHRONIQUE DE LA SEMAINE N°715 du 25 avril 2024

Trafic illicite d'espèces sauvages protégées :

Du pangolin à l'éléphant, le mythe de l'ivoire et des écailles

Pangolins, éléphants, rhinocéros et même hippopotames pourraient bientôt disparaître du continent africain. Et pour cause, ces espèces animales sauvages sont bracomées bien qu'elles soient toutes classées comme espèces en danger ou vulnérables. Mais une question taraude l'esprit. L'interdiction totale du commerce international de l'ivoire des éléphants ou des écailles contribue-t-elle à leur protection ou, au contraire, nourrit-elle le braconnage ?

Le braconnage des éléphants et des pangolins met en péril l'existence de ces espèces animales sauvages protégées. Pourtant, la lutte contre le trafic des espèces sauvages protégées fait généralement partie des compétences des services en charge de la protection de la faune et de la flore sauvages et des efforts de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Les réseaux du crime international organisé qui revendaient principalement l'ivoire des éléphants d'Afrique se tournent désormais vers le pangolin. D'énormes quantités sont acheminées vers l'Asie, malgré l'interdiction mondiale du commerce des huit espèces de pangolins et les législations nationales des pays d'Afrique de protection et de conservation des espèces sauvages menacées d'extinction.

La demande transnationale de produits dérivés du pangolin et de défenses d'éléphants est à l'origine de la poursuite du braconnage et du commerce illicite. La viande du pangolin est un mets recherché en Asie. On attribue à ses écailles des propriétés magiques et curatives qui alimentent la demande en médication traditionnelle en Afrique et en Asie. La porosité des frontières, la mauvaise application de la loi et la corruption du côté de l'offre favorisent cette criminalité croissante en Afrique.

Trois tonnes d'écailles ont été saisies à Abidjan en 2017. En 2022, ce sont plus de 600 kg d'écailles de pangolins qui ont été saisies en Côte d'Ivoire, représentant à peu près le massacre de 3000 pangolins. Ces saisies ont été possibles grâce à la collaboration entre la DPFE-MINEF, UCT et EAGLE Côte d'Ivoire. Selon le réseau EAGLE, la disparition du pangolin est liée à l'avidité de sa chaire et des écailles dont on attribuerait des vertus thérapeutiques.

De même, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) appuyés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo ont procédé à l'interpellation de quatre présumés trafiquants le 10 mars 2023, au moment où ils s'apprêtaient à conclure la vente de sept grosses défenses d'éléphants. Une perquisition immédiate au lieu de stockage de ces produits illicites, a permis de saisir douze autres grosses défenses d'éléphants, dont cinq sculptées et polies, deux petites pointes d'ivoire, treize statuettes en ivoires, un collier en ivoire, deux peaux de félins dont le lion, deux mandibules qui semblent être celles d'être humain et une tête de phacochère.

Aussi, plus de 20 tonnes d'écailles de pangolins ont été saisies dans la ville portuaire de Pointe-Noire en 2018 et neuf tonnes en 2020. Selon les responsables de Last Great Ape (LAGA), une organisation non gouvernementale qui plaide pour que la législation sur les espèces sauvages y soit appliquée, ces pangolins et leurs écailles étaient passés en contrebande depuis le port de Matadi en RDC. Parmi les trafiquants arrêtés au fil des ans figurent des ressortissants congolais, maliens, libanais et chinois.

À la source, les braconniers attrapent les pangolins dans leur habitat naturel. Puis, des groupes criminels et des clients venant de villes, leur achètent les animaux braconnés et leurs produits. Les cartels, composés de Camerounais et de Nigérians, exportent ensuite les pangolins vers l'Asie en passant par les grands pôles de transit, comme les ports de Douala, au Cameroun, et de Lagos, au Nigeria.

Du coup, le Cameroun, le Nigeria sont des pays importants pour le transit des écailles de pangolins et quelques pays de l'Afrique de l'ouest dont le Togo, sont eux des pays de transit d'ivoire. Parfois, les trafiquants soudoient les fonctionnaires aux frontières et aux douanes afin de garantir le passage illégal des produits de la faune sauvage et de se faire délivrer de fausses déclarations en douane.

Les principales destinations sont les marchés chinois, thaïlandais, malaisien et vietnamien. Une autre route est utilisée, au nord, traversant le Tchad et le Soudan, pour le trafic de pangolins et d'autres animaux en voie de disparition à destination des marchés des pays arabes.

Une chose est d'interdire le commerce international des défenses d'éléphants ou des écailles de pangolins ou de détruire les saisies d'écailles ou d'ivoire, l'autre chose, est d'accorder une priorité à la protection des espèces sauvages protégées en voie d'extinction comme le pangolin et l'éléphant qui sont sur la liste rouge de la CITES. Et aussi, sensibiliser les populations, augmenter le financement des enquêtes sur la criminalité liée à la faune sauvage, améliorer la collaboration entre les forces de l'ordre dans les différents pays, sans oublier le renforcement des capacités sur la criminalité liée aux espèces sauvages afin de prévenir et d'enrayer ce type de crime.

Les partenaires internationaux du développement devraient également fournir des fonds et des formations afin de concevoir et mettre en œuvre des politiques de lutte contre le trafic d'espèces de la faune sauvage. Ces initiatives sur plusieurs fronts peuvent susciter l'engagement et la coopération nécessaires à l'échelle internationale pour mettre fin au trafic d'espèces sauvages. Cela pourrait aussi démystifier les propriétés médicinales que l'on attribue à ces animaux, ce qui en ferait baisser la demande.

Le mal est profond ! Selon l'UICN, le trafic de pangolins en Afrique a augmenté de 150 % entre 1970 et 2014. Et, entre 500 000 et 2,7 millions de pangolins sont capturés chaque année dans les forêts des pays de l'Afrique centrale. Conséquence : l'espèce reste menacée d'extinction.

L'éléphant, selon WWF, 30 000 éléphants étaient tués chaque année, soit une moyenne de 80 par jour. Du coup, les populations d'éléphants d'Afrique ont considérablement diminué de 80 % ces dix dernières années.

Rappelons que le pangolin est intégralement protégé par le traité de la Convention internationale sur le commerce d'espèces sauvages menacées (Cites) depuis septembre 2016. Même si en Chine, les écailles sont toujours autorisées dans certains établissements hospitaliers, et pour fabriquer des médicaments brevetés. Pour protéger toutes les populations d'éléphants africains, elles ont été classées, dès 1989, à l'annexe I de la Convention, ce qui interdisait totalement leur commerce, vivants ou de leur ivoire. Mais cette protection a été affaiblie en 1997 et 2000, au Botswana, en Namibie, en Afrique du Sud et au Zimbabwe car les mesures de préservation semblaient fonctionner. Seulement, vingt ans plus tard, le trafic très lucratif de l'ivoire pousse toujours les pachydermes africains vers leur disparition. (EAGLE-Togo/avril/2024).

Astuces

les Bienfaits des Pets sur la Santé

Bienfait 5 : Les pets aident à avoir une meilleure alimentation . Une bonne santé est synonyme d'alimentation équilibrée. Or, vos pets servent aussi de signal sur le type d'aliments dont votre organisme a besoin. Explication : chaque aliment produit des gaz intestinaux distincts, en fonction de l'insuffisance ou de l'abondance de l'aliment en question. Par exemple, si vous ne lâchez pas souvent de pets, cela veut sûrement dire que vous devez augmenter votre apport en fibres, avec des aliments tels que les lentilles, les haricots ou le chou frisé. Inversement, les excès en viande rouge provoquent des gaz à l'odeur particulièrement nauséabonde, signifiant que vous devez réduire votre consommation de ce type d'aliments.

Bienfait 6 : Les pets sont le signe d'une flore intestinale en bonne santé . Voici une vérité qui risque de déranger : les personnes en bonne santé et sans problème de poids pètent beaucoup plus souvent. Autrement dit, le prix à payer pour une meilleure santé est peut-être de lâcher plus de pets malodorants. En effet, les aliments les plus bénéfiques à votre flore intestinale, c'est-à-dire ceux qui stimulent le fonctionnement de l'appareil digestif, sont des légumes comme le chou-fleur, le chou et les choux de Bruxelles. Grâce à ces légumes à feuilles vertes, vos micro-organismes intestinaux passent en vitesse grand V, ce qui signifie une digestion améliorée... et donc plus de gaz intestinaux.

Bienfait 7 : Lâcher des pets, ça fait du bien ! Soyons honnêtes. Qui ne connaît pas le soulagement intense que l'on éprouve lorsqu'on lâche un pet retenu depuis trop longtemps ? Oui, si l'on vous prend sur le fait, la situation risque d'être embarrassante pour vous. Mais le risque en vaut la peine, car émettre des gaz nous apporte incontestablement un réel soulagement. De plus, retenir un pet peut nous rendre grincheux, mal à l'aise, voire hargneux. C'est pourquoi il faut donner libre cours à vos pets, car cela peut améliorer votre humeur de manière significative !

Topsante.com

Trafic d'espèces protégées :

Quatre trafiquants d'ivoire arrêtés puis déférés à la prison civile de Lomé

Quatre présumés trafiquants arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de deux grosses défenses d'éléphant le 27 février 2024 à Lomé, ont été déférés à la prison civile de Lomé, le 6 mars 2024. L'arrestation a été possible grâce aux agents de l'Office Central de Répression du Trafic de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB), et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo.

Ces présumés trafiquants qui ont été interpellés au moment où ils s'apprêtaient à écouler les deux grosses défenses d'éléphant, une espèce intégralement protégée par les lois nationales et la convention CITES, ont tous reconnu que la vente ou la commercialisation de l'ivoire est interdite.

Une fois arrêtés, les quatre présumés trafiquants sont d'abord mis en garde à vue à l'OCRTIDB, avant d'être déférés à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Les présumés trafiquants, sachant que leur activité de commercialisation d'ivoire est délictuelle, ont minutieusement emballé les deux grosses défenses d'éléphant dans un sac à céréales puis dans un carton.

Des perquisitions aux domiciles des quatre prévenus n'ont permis d'avoir une autre pointe d'ivoire ; par contre, la fouille du magasin servant d'étalage de l'un des présumés trafiquants, a permis de saisir trois-cent quatre-vingt-dix-sept petits morceaux d'ivoire. Ce qui veut dire clairement qu'il a utilisé l'ivoire pour ses activités et que ce sont les restes qui sont dans son étalage.

La lutte contre le braconnage des éléphants fait généralement partie des compétences des autorités qui ont d'une part, ratifié des textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées, et ont ensuite, mis en place des services en charge de la protection de la faune et de la flore sauvages, afin de lutter efficacement contre le commerce international d'ivoire.

Le coordinateur national du Projet EAGLE-Togo a souligné que son organisation travaille avec les autorités togolaises depuis plus de six ans et que la collaboration est fructueuse. « Après le suivi intensif du grand cas de trafic des tamarins-lions dorés et perroquets araras, EAGLE-Togo ne s'est pas du tout reposé ; il s'en est enchaîné de ce résultat d'arrestations des trafiquants majeurs de faune qui tentent toujours de défier la vigilance des acteurs de la répression. », a-t-il révélé, sans oublier de magnifier la bonne collaboration avec les autorités.

« C'est le lieu de saluer la régularité de nos partenaires notamment, les services techniques du Ministère de l'environnement et des ressources forestières que sont la Direction des Ressources Forestières (DRF) et l'Inspection des Ressources Forestières (IRF); et surtout l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) », a-t-il indiqué avant d'ajouter que faire plus d'arrestations créera de l'incertitude chez les trafiquants et réduira le rythme du trafic.

Le Togo a aussi adopté un code forestier, sans oublier les efforts de saisies d'ivoire en provenance des autres pays. Et, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore dans son article 761 qui réprime d'un maximum de cinq ans de prison et de cinquante millions d'amende, toute personne qui directement ou indirectement commercialise sans droit, une espèce animale protégée.

Rappelons que cette arrestation concernant le trafic de l'ivoire réalisée par l'OCRTIDB fait suite à une autre où, des trafiquants d'espèces protégées ont été arrêtés au large du Togo, le 9 février dernier, avec 17 Tamarins-Lions dorés et 12 perroquets aras, espèces endémiques venant du Brésil. Quatre personnes dont un intermédiaire togolais, ont été aussi déposées à la prison civile de Lomé, car ils ont, non seulement traversé la frontière maritime illégalement, mais sont aussi en possession des espèces en voie d'extinction et entièrement protégées, sans autorisation■■■

Démocrate

Eco Sport/ Agoè-Nyivé4 :

Du Green Color Run la sauvegarde de l'environnement

Le projet Eco Sport a connu sa troisième activité majeure le samedi dernier. Il s'agit du Green Color Run, une course populaire organisée par l'association Les Amis du Futur avec des colorants verts sur le corps, pour appeler à la protection de l'environnement.

Ils étaient plus d'une centaine de jeunes et femmes à prendre d'assaut la nationale n°1 au niveau de Togblekopé pour passer ce message crucial.

" Il était important pour nous d'appeler nos communautés à coproduire la propreté et la sauvegarde de notre environnement. La sensibilisation et l'action doivent être continuelles et nous devons partout dans nos localités nous engager pour cette noble cause", a demandé aux coureurs, Kide-Mokafo Moubarak, Coordonnateur de l'association.

Pour sa part, Manshouratou, une coureuse a livré de bonnes impressions à la fin de l'activité.

" C'était amusant, au-delà de l'aspect sportif. Ce qui a le plus retenu mon attention, c'est le message de la sauvegarde de l'environnement. Il nous a été demandé aussi de sensibiliser autour de nous, ce que je compte faire dans mon quartier et à l'école", a-t-elle dit. Le projet Eco Sport est un projet retenu dans le cadre d'un appel à projets lancé par le District Autonome du Grand-Lomé, en collaboration avec l'Agence Française de Développement (AFD). Il allie sport et environnement et a déjà permis d'initier des jeunes de la municipalité au handball, et au badminton. Il sera bouclé dans les prochaines semaines par la pratique du football pour amputé.■■■

Démocrate

LIBERAL N°665 du 13 Mars 2024

Trafic d'espèces protégées :

Quatre trafiquants d'ivoire arrêtés puis déférées à la prison civile de Lomé

Quatre présumés trafiquants arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de deux grosses défenses d'éléphant le 27 février 2024 à Lomé, ont été déférés à la prison civile de Lomé, le 6 mars 2024. L'arrestation a été possible grâce aux agents de l'Office Central de Répression du Trafic de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB), et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo.

Ces présumés trafiquants qui ont été interpellés au moment où ils s'apprêtaient à écouler les deux grosses défenses d'éléphant, une espèce intégralement protégée par les lois nationales et la convention CITES, ont tous reconnu que la vente ou la commercialisation de l'ivoire est interdite.

Une fois arrêtés, les quatre présumés trafiquants sont d'abord mis en garde à vue à l'OCRTIDB, avant d'être déférés à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Les présumés trafiquants, sachant que leur activité de commercialisation d'ivoire est délictuelle, ont minutieusement emballées les deux grosses défenses d'éléphant dans un sac à céréales puis dans un carton. Des perquisitions aux domiciles des quatre prévenus n'ont permis d'avoir une autre pointe d'ivoire ; par contre, la fouille du magasin servant d'étalage de l'un des présumés trafiquants, a permis de saisir trois-cent quatre-vingt-dix-sept petits morceaux d'ivoire. Ce qui veut dire clairement qu'il a utilisé l'ivoire pour ses activités et que ce sont les restes qui sont dans son étalage.

La lutte contre le braconnage des éléphants fait généralement partie des compétences des autorités qui ont d'une part, ratifié des textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées, et ont ensuite, mis en place des services en charge de la protection de la faune et de la flore sauvages, afin de lutter efficacement contre le commerce international d'ivoire.

Le coordinateur national du Projet EAGLE-Togo a souligné que son organisation travaille avec les autorités togolaises depuis plus de six ans et que la collaboration est fructueuse. " Après le suivi intensif du grand cas de trafic des tamarins-lions dorés et perroquets araras, EAGLE-Togo ne s'est pas du tout reposé ; il s'en est enchaîné de ce résultat d'arrestations des trafiquants majeurs de faune qui tentent toujours de défier la vigilance des acteurs de la répression. ", a-t-il révélé, sans oublier de magnifier la bonne collaboration avec les autorités.

" C'est le lieu de saluer la régularité de nos partenaires notamment, les services techniques du Ministère de l'environnement et des ressources forestières que sont la Direction des Ressources Forestières (DRF) et l'Inspection des Ressources Forestières (IRF); et surtout l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) ", a indiqué-t-il avant d'ajouter que faire plus d'arrestations créera de l'incertitude chez les trafiquants et réduira le rythme du trafic.

Le Togo a aussi adopté un code forestier, sans oublier les efforts de saisies d'ivoire en provenance des autres pays. Et, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore dans son article 761 qui réprime d'un maximum de cinq ans de prison et de cinquante millions d'amende, toute personne qui directement ou indirectement commercialise sans droit, une espèce animale protégée.

Rappelons que cette arrestation concernant le trafic de l'ivoire réalisée par l'OCRTIDB fait suite à une autre où, des trafiquants d'espèces protégées ont été arrêtés au large du Togo, le 9 février dernier, avec 17 Tamarins-Lions dorés et 12 perroquets aras, espèces endémiques venant du Brésil. Quatre personnes dont un intermédiaire togolais, ont été aussi déposées à la prison civile de Lomé, car ils ont, non seulement traversé la frontière maritime illégalement, mais sont aussi en possession des espèces en voie d'extinction et entièrement protégées, sans autorisations légales.

(EAGLE-Togo /mars /2024)

L'Eveil de la Nation - N° 863 du 08 Mars 2024

Protection des espèces en voie de disparition :

Arrestation des trafiquants de tamarins-lions dorés et des perroquets aras venant du Brésil aux larges du Togo

Suite de la page 5

l'ambassadeur du Brésil au Togo, Nei Bitencourt, accompagné d'une délégation de la police fédérale du Brésil dépêchée pour la circonstance, qui a coordonné et pris des dispositions pour le convoi des espèces dans leur milieu naturel au Brésil.

L'ambassadeur du Brésil au Togo, Nei Bitencourt, a salué l'action des autorités togolaises et a souligné l'importance d'une vigilance continue de la part des administrations et de la population côtière pour prévenir de telles activités criminelles en mer. « Merci au Togo et à toute sa population d'avoir sauvé nos animaux. Merci beaucoup pour cette leçon de respect de la nature », a-t-il déclaré.

Outre son apport et son assistance multiforme au ministre de l'environnement et des ressources forestières (MERF), en mettant à nu toutes les illégalités de cette exportation dont les faux permis CITES, EAGLE-Togo a aussi apporté son assistance permanente aux animaux en état de détresse.

Les animaux ont été entretenus et nourris tous les jours et EAGLE-Togo a assisté les vétérinaires brésiliens dépêchés pour offrir des soins aux espèces fragilisées. Les trafiquants sont détenus à la prison de Lomé, avec l'intermédiaire togolais pour trafic international d'espèces entièrement protégées.

Selon le coordinateur national d'EAGLE-Togo, les autorités togolaises appuyées par les actions des organisations de la société civile, fournissent des efforts depuis plusieurs années afin de sortir le pays de l'image d'une plaque tournante du trafic international des espèces ou produits d'espèces fauniques.

Mais force est de constater que les trafiquants, selon le coordinateur, n'arrêtent à chaque instant de réfléchir au mode opératoire nouveau pour continuer d'utiliser le Togo comme une terre de transit facile.

« Cette saisie des Tamarins-Lions dorés et des perroquets aras suivie d'arrestations, en est un des cas d'illustration. Les regards doivent être beaucoup plus accentués au niveau du port et de l'aéroport qui sont des portes d'entrée et de sortie les plus utilisées par les criminels de faune sous des pratiques frauduleuses », a-t-il révélé, avant d'ajouter qu'il est soutenable aujourd'hui d'affirmer qu'une meilleure lutte contre la criminalité faunique ne peut résulter que d'une collaboration serrée entre acteurs étatiques et les organisations non étatiques telles que les ONGs, impliqués dans cette lutte.

Rappelons que les Tamarins-Lion dorés, une espèce rare exclusivement présente dans la forêt atlantique de l'État de Rio de Janeiro, et les perroquets aras, endémiques d'une région isolée de l'État de Bahia, étaient destinés à être vendus illégalement sur le marché international. Cette arrestation rentre dans le cadre des principes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), dont le Togo est signataire.■■■

Dem

LIBERAL N°663 du 28 Février 2024

EAGLE

société

TRAFIC INTERNATIONAL D'ESPÈCES ENTIÈREMENT PROTÉGÉES :

Arrestation des trafiquants venant du Brésil aux larges du Togo

Des trafiquants d'espèces protégées ont été arrêtés au large du Togo, le 9 février dernier, avec 17 Tamarins-Lions dorés et 12 perroquets aras, espèces endémiques venant du Brésil. Quatre personnes dont un intermédiaire togolais, ont été déposées à la prison civile de Lomé.

En effet, la marine togolaise a intercepté à environ trente kilomètres de ses côtes, un navire en panne de moteur, ayant lancé un appel de détresse, transportant des espèces protégées en provenance du Brésil. Quatre personnes dont un Brésilien et les trois autres de différentes nationalités se trouvaient à bord du navire dans lequel la première équipe marine de secours a fait une découverte inattendue de Tamarins-Lions dorés et de perroquets aras dans un état de conditionnement présumant le trafic.

Face à une telle découverte, une équipe composée de la marine togolaise et de la Brigade maritime a été constituée pour un second passage, afin de coordonner au mieux les opérations de sauvetage et d'assistance des espèces protégées en détresse. Une fois sur les lieux, les Tamarins-Lions dorés et les perroquets aras à bord du navire, n'y étaient plus. Comme si cela ne suffisait pas, trois personnes de l'équipage n'y sont plus dans le navire. Il ne restait que le cuisinier de nationalité surinamienne, qui nourrissait les primates et les perroquets depuis quarante jours, dans le navire.

Des investigations lancées, soutenues par des informations de la population locale ont révélé qu'il y'a eu un débarquement suspect d'équipages non autorisés sur les côtes. Pendant ce temps, les primates sont cachés à un endroit à la frontière Togo-Ghana. Les arrestations du Surinamien, du Commandant du navire et son assistant par la Brigade Maritime ont permis de dénoncer le cerveau de ce groupe de trafiquants, un israélien qui aurait déjà tenté de traverser sans succès la frontière pour le Ghana avec les Tamarins-Lions dorés puis s'est caché dans un hôtel. La Brigade maritime a immédiatement procédé à l'interpellation de ce dernier dans son hôtel, avant de prendre aussi plus tard, le complice togolais.

Les trafiquants après être arrêtés, ont été soumis à des interrogatoires et des procédures judiciaires ont été déclenchées en vue de répondre de leurs actes devant la justice. Ils sont en infraction, car ils ont, non seulement traversé la frontière maritime illégalement, mais sont aussi en possession des espèces en voie d'extinction et entièrement protégées, sans autorisations légales.

" L'ampleur de ce réseau de trafic d'espèces protégées souligne l'importance d'une collaboration internationale dans la lutte contre ce type de crime organisé. L'intervention rapide des autorités togolaises et l'engagement de la population locale ont permis de mettre un terme à cette activité illicite et de sauver les animaux impliqués ", a déclaré Neyo Takougnadi, capitaine de Vaisseau.

Les espèces saisies ont été remises par le préfet du Golfe, au nom de l'État togolais, le vendredi 23 février 2024, à l'ambassadeur du Brésil au Togo, Nei Bitencourt, accompagné d'une délégation de la police fédérale du Brésil dépêchée pour la circonstance, qui a coordonné et pris des dispositions pour le convoi des espèces dans leur milieu naturel au Brésil.

L'ambassadeur du Brésil au Togo, Nei Bitencourt, a salué l'action des autorités togolaises et a souligné l'importance d'une vigilance continue de la part des administrations et de la population côtière pour prévenir de telles activités criminelles en mer. " Merci au Togo et à toute sa population d'avoir sauvé nos animaux. Merci beaucoup pour cette leçon de respect de la nature ", a-t-il déclaré.

Outre son apport et son assistance multiforme au ministre de l'environnement et des ressources forestières (MERF), en mettant à nu toutes les illégalités de cette exportation dont les faux permis CITES, EAGLE-Togo a aussi apporté son assistance permanente aux animaux en état de détresse.

Les animaux ont été entretenus et nourris tous les jours et EAGLE-Togo a assisté les vétérinaires brésiliens dépêchés pour offrir des soins aux espèces fragilisées. Les trafiquants sont détenus à la prison de Lomé, avec l'intermédiaire togolais pour trafic international d'espèces entièrement protégées.

Selon le coordinateur national d'EAGLE-Togo, les autorités togolaises appuyées par les actions des organisations de la société civile, fournissent des efforts depuis plusieurs années afin de sortir le pays de l'image d'une plaque tournante du trafic international des espèces ou produits d'espèces fauniques.

Mais force est de constater que les trafiquants, selon le coordinateur, n'arrêtent à chaque instant de réfléchir au mode opératoire nouvel pour continuer d'utiliser le Togo comme une terre de transit facile.

" Cette saisie des Tamarins- Lions dorés et des perroquets aras suivie d'arrestations, en est un des cas d'illustration. Les regards doivent être beaucoup plus accentués au niveau du port et de l'aéroport qui sont des portes d'entrée et de sortie les plus utilisées par les criminels de faune sous des pratiques frauduleuses ", a-t-il révélé, avant d'ajouter qu'il est soutenable aujourd'hui d'affirmer qu'une meilleure lutte contre la criminalité faunique ne peut résulter que d'une collaboration serrée entre acteurs étatiques et les organisations non étatiques telles que les ONGs, impliqués dans cette lutte.

Rappelons que les Tamarins-Lion dorés, une espèce rare exclusivement présente dans la forêt atlantique de l'État de Rio de Janeiro, et les perroquets aras, endémiques d'une région isolée de l'État de Bahia, étaient destinés à être vendus illégalement sur le marché international. Cette arrestation rentre dans le cadre des principes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), dont le Togo est signataire.

EAGLE-Togo/février/2024

LE DIALOGUE - N°316 du 29 Février 2014

TRAFIC D'IVOIRE

Soixante mois de prison ferme à Sotouboua

F. Woussou

Deux commerçants de défenses d'éléphant en fuite, complices de trafique, ont été condamnés par contumace le Tribunal Correctionnel et Civil de Sotouboua à soixante mois de prison ferme. Il s'agit d'un certain Koffi, le propriétaire des défenses d'éléphants, habitant au Ghana et de Beaugars, démarcheur des défenses d'éléphants. Les deux sont également condamnés à payer une amende de cinq millions de francs CFA. Les nommés NOUKOUSSOU Yaopi et IGAME Kouami, deux autres trafiquants spécialisés dans le commerce illégal de défenses d'éléphants ont, eux, écopé d'un an de prison dont six mois de sursis. Ils doivent s'acquitter d'une amende de deux millions de francs CFA. On fait savoir que les quatre trafiquants doivent solidairement payer à l'Etat Togolais, une somme de cinq millions de dommages et intérêts.

Les deux présumés trafiquants de défenses d'éléphants, ont été interpellés le 18 octobre 2023, par les agents de la Police Judiciaire de Blitta, en pleine négociation de vente de deux défenses d'éléphants en plus d'un morceau d'ivoire qu'ils ont enfoui dans des bananes plantains, le tout emballées dans un grand sac. Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de produits fauniques, ils sont d'abord mis en garde à vue à la Direction de la Police Judiciaire de Blitta, avant d'être déférés, le 23 octobre dernier, à la prison civile de Sokodé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés, devant le procureur au Tribunal Correctionnel et Civil de Sotouboua. Selon les trafiquants, les défenses d'éléphants saisies provenaient du Ghana.

« Les trafiquants et leurs deux autres complices sont tombés sous le coup de l'article 796 du nouveau code pénal qui sanctionne toute personne qui fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation à une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines », renseigne-t-on. L'article 761 de ce même code sanctionne aussi, toute personne qui détruit ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code.

Le Togo s'est engagé à protéger les espèces animales en voie d'extinction, notamment l'éléphant est une espèce animale intégralement protégée aux plans national et international. Le pays reste vigilant et traque tous ceux qui entravent la loi en matière de protection de la faune sauvage. **« Ce type d'action juridique cadre parfaitement avec la vision de collaboration entre le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) et le réseau EAGLE-Togo qui s'active dans l'application des lois fauniques dans de nombreux Etats africains »**, indique-t-on

SANTÉ +

La flambée de maladies respiratoires

EAGLE

Société

INTERVIEW :

TCHEYI Prénam Darius parle des actions de l'ONG EAGLE-Togo pour lutter contre la disparition des espèces protégées

La Journée mondiale des espèces menacées a lieu chaque année le 11 mai. Elle a pour but de sensibiliser le monde scientifique et le grand public sur l'extinction des espèces menacées et, ce sont plus de 20 000 espèces de plantes et animaux qui sont en danger de disparition imminente chaque année. Dans une interview accordée à notre rédaction, le Coordinateur National de l'ONG EAGLE-Togo, TCHEYI Prénam Darius, revient sur la journée du 11 mai et les actions de son organisation pour lutter contre la disparition des espèces protégées.

QUESTION : Le 11 mai c'est la journée mondiale des espèces menacées, votre organisation EAGLE - Togo se tient toujours en avant garde pour lutter contre l'extinction des espèces protégées. Quel topo pouvez-vous nous faire sur la criminalité faunique ?

TCHEYI : " Le commerce illégal d'espèces sauvages est un crime organisé transnational. Il occupe le 4ème rang mondial des commerces illicites reconnus par l'ONU, amassant des bénéfices d'environ 200 milliards de dollars chaque année.

Ce commerce illicite est lié à la corruption, le blanchiment d'argent et de capitaux et le trafic d'autres produits tels que les armes, la drogue et entretient des liens étroits avec le terrorisme.

L'ancien Secrétaire général de l'ONU Ban Ki - Moon, a décrit le crime faunique comme une grave menace pour la sécurité, la stabilité, l'économie, les ressources naturelles et le patrimoine culturel de nombreux pays Africains, et à mon tour de préciser " dont le Togo ". Le commerce illégal des espèces est organisé par des réseaux criminels puissants. Il ne s'agit pas du simple braconnage localisé. Il génère des profits illicites très importants. Il est bien connu que les organisations criminelles sont impliquées dans les commerces illicites en utilisant des méthodes sophistiquées de contrebande. La saisie d'armes puissantes et de stock de munitions neuves en provenance de marchés illégaux, de groupes terroristes, groupes rebelles, est fréquente, C'est une activité à très haut rendement sans grande prise de risque pour ses auteurs.

En Afrique, 1 éléphant est tué toutes les 15 minutes pour son ivoire, 35 000 éléphants sont tués chaque année, soit environ 100 par jour. L'ONU estime que l'Afrique a déjà perdu 50 à 90 % de ses éléphants et demande aux États la " tolérance zéro " dans le traitement judiciaire des cas de trafic. La population d'éléphants de forêt (Afrique centrale) a chuté de 60% en 10 ans Les éléphants d'Afrique sont sur une voie rapide pour l'extinction totale de l'espèce

La plupart de l'ivoire est destiné à la Chine, principal marché, où la demande est énorme. Les autres espèces emboîtent le pas, rhinocéros, grands félins (comme les cas des saisies de peaux de panthères, des dents et griffes de lions au Togo courant les années 2022 et 2023), primates (en témoignent les saisies de cargaisons de singes à l'aéroport et au port de Lomé respectivement en 2023 et en 2024, oiseaux, requins (90% de la population mondiale de requins détruite en 10 ans)...

Soulignons pour finir que de 2022 à ce jour 32 trafiquants de faune ont été arrêtés au Togo et mis en prison par les autorités en collaboration avec Eagle-Togo. "

QUESTION : La criminalité faunique détruit considérablement l'écosystème, les trafiquants s'activent malgré les efforts des organisations internationales dont EAGLE-Togo, quelles en sont les causes ?

TCHEYI : " La demande forte dans les pays asiatiques où se trouvent les grands acheteurs internationaux n'arrête pas. La loi n'est pas toujours appliquée du fait de la corruption, du trafic d'influence et de la minimisation des faits. Le trafic n'est pas un souci de pauvreté. Les riches sont derrière le trafic. Ils ont la possibilité de corrompre et sont très connectés. Voilà ce qui est la principale cause".

QUESTION : Comment s'active EAGLE -Togo pour dissuader les trafiquants et les braconniers ?

TCHEYI : " EAGLE-Togo s'active par un accompagnement technique efficace aux autorités dont celles du Ministère de l'environnement et des ressources forestières et des unités de force de l'ordre et de sécurité, à faire plus d'opérations d'arrestations des trafiquants majeurs d'espèces ou produits d'espèces sauvages menacées d'extinction.

Sans s'arrêter là, par notre collaboration avec les autorités judiciaires, nous faisons le suivi juridique des poursuites pénales des cas découlant des arrestations pour qu'il y ait, n'est-ce pas, des

condamnations avec des peines d'emprisonnement fortes, seul moyen de dissuader, atteindre, fragiliser et affaiblir les réseaux de trafic.

Et pour finir je souligne que notre service média est actif pour maximiser ou optimiser l'effet dissuasif de nos résultats sur la criminalité environnementale par la sensibilisation du public. Les arrestations et les poursuites ou condamnations sont diffusées à la radio, dans les journaux, à la télévision et sur internet. Ce qui est préoccupant au Togo est de faire en sorte que le pays ne redevienne à l'échiquier international, une plaque tournante du trafic illicite des espèces sauvages protégées. ".

QUESTION : Sur le terrain EAGLE-Togo rencontre des difficultés ?

TCHEYI : " Quand bien même nous avons une bonne collaboration sur le terrain avec les acteurs impliqués dans cette lutte et qui donne de bons résultats, les difficultés ne peuvent pas manquer. Et pour vous dire plus, nous menons une action d'activiste et donc une activité sensible. Alors, tout ce que je peux vous dire est de comprendre que ce n'est pas chose aussi aisée que ça. "

QUESTION : Comment se passe la collaboration avec les autorités dont le MERF ?

TCHEYI : " La collaboration avec les autorités se passe bien sur le terrain. EAGLE dans sa stratégie n'apporte qu'un appui technique au Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF).

Alors, au niveau gouvernemental, les acteurs d'application de la loi avec lesquels nous collaborons sont les trois ministères : Environnement, Sécurité et la Justice.

Pour ce qui concerne le Ministère de l'Environnement, nous travaillons avec les services techniques que sont la Direction des Ressources Forestières et l'Inspection des Ressources Forestières.

S'agissant du Ministère de la sécurité, c'est spécialement avec la Gendarmerie et la police judiciaire. Nous collaborons de manière serrée avec l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) et le BCN/INTERPOL- Lomé. Parlant enfin du Ministère de la Justice, nous travaillons plus avec le Parquet, mais également le Conseil Supérieur de la Magistrature. Au niveau international, nous collaborons avec les ambassades (UE, Ambassade des USA Ambassade de France Ambassade du Brésil) et les institutions financières.

LE DIALOGUE - N°324 DU 16 MAI 2024

LE CORRECTEUR N°1159 #
SOCIÉTÉ
Lundi 17 ju

Un présumé trafiquant d'ivoires arrêté avec deux défenses d'éléphants puis déposés

Un présumé trafiquant arrêté en flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de deux défenses d'éléphant le 11 juin 2024, dans un quartier périphérique de la capitale, a été déféré à la prison civile de Lomé. L'arrestation a été possible grâce aux agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) appuyés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo.

Une fois arrêtés, le nommé Rasmane Dialga a été d'abord mis en garde à vue à l'OCRTIDB, avant d'être déféré à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à lui reproché devant le procureur. Il encoure une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

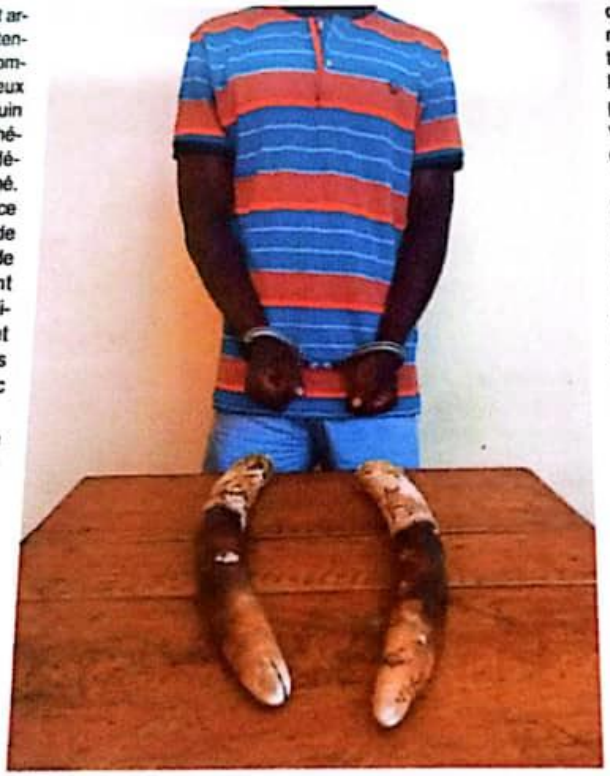

Le présumé trafiquant, de nationalité burkinabè, est un fonctionnaire d'Etat Burkinabè. Il a quitté depuis le Burkina avec les deux défenses rangées au fond de son sac de voyage et mettre les habits dessus, puis traverser la frontière au Nord du Togo pour parcourir la distance Cinkassé - Lomé à bord d'un Bus de transport en commun.

Le trafiquant a l'habitude de gérer le business hors du territoire burkinabé en s'absentant de son service avec la complicité de son chef hiérarchique qui bénéficie des fruits du business en retour. Dans un premier temps, il a catégoriquement nié les faits, mais par la suite, il a fini par admettre qu'il était là pour vendre ces défenses d'éléphant qu'il a donc apporté.

La lutte contre le braconnage des éléphants fait généralement partie des compétences des autorités qui ont d'une part, ratifié des textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées, et ont ensuite, mis en place des services en charge de la protection de la faune et de la flore sauvages, afin de lutter efficacement contre le commerce international d'ivoire.

Selon le coordinateur national d'EAGLE-Togo, Darius TCHEYI, les espèces comme l'éléphant, le rhinocéros, les grands félins et les primates sont très rares et sous menace de disparition rapide. « Ces espèces ou leurs produits sont donc intouchables selon la loi et ceux qui se feront prendre sur le territoire togolais ou partout ailleurs, seront toujours présentés devant les juridictions aux fins de poursuites pénales avec des condamnations à des peines fortes. », a-t-il souligné, avant d'ajouter que : « les faits s tation témoignen fois, de méthod flage sophistiqu usages les trafiq traverser les pro faune aux frontiè tude.»

Le bracc phants et le tr d'ivoire metter tence de cette remarquable. écologique, la sive des éléph namique écol composition des répercus ques d'éleva très vastes.

Pourt ternational illégal depu pulations continuent année, 20 sont tués lon le Fo nature (W 50 à 80 i sant con bre à en mes en